



syndex

L'EXPERTISE ENGAGÉE

LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

BIEN LA COMPRENDRE BIEN L'UTILISER



syndex
L'EXPERTISE ENGAGÉE

www.syndex.fr

Janvier 2022

LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE BIEN LA COMPRENDRE, BIEN L'UTILISER

Ce document a été conçu pour vous guider dans votre compréhension de la consultation sur la situation économique et financière.

Que ce soit dans vos consultations ou dans vos négociations, Syndex vous accompagne.

Contactez-nous !

LES QUESTIONS ÉCONOMIQUES DANS VOTRE QUOTIDIEN

CSE, vous devez vous positionner sur la marche de l'entreprise. Par la consultation, vous participez à la discussion économique et préparez la négociation. Ainsi, vous favorisez la prise en compte de l'intérêt des salariés dans les décisions de l'employeur.



POURQUOI EXERCER VOTRE RÔLE ÉCONOMIQUE ?

- ▶ **Parce que vous êtes pleinement concernés !** Cela fait partie de votre rôle. Alors, pourquoi laisser la direction piloter seule l'entreprise ?
- ▶ **Parce que vous souhaitez vous faire votre propre opinion** sur la situation de l'entreprise et ses perspectives.
- ▶ **Pour que votre direction vous écoute.** En étant reconnus comme des interlocuteurs légitimes, vous contribuez à faire vivre le dialogue social.
- ▶ **Pour peser dans les décisions** prises et proposer des alternatives.

LA CONSULTATION SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Parce qu'elle porte un regard global sur l'entreprise, la consultation sur la situation économique et financière aide à comprendre comment stratégie, finance et travail s'articulent. Elle crée des ponts avec les autres consultations, récurrentes comme ponctuelles.

UNE CONSULTATION POUR SUIVRE...

- > Quels effets des politiques mises en œuvre ?
- > Quel bilan tirer de la mise en place d'un nouvel outil, d'une réorganisation ou d'un accord ?

... ET METTRE EN PERSPECTIVE

- > Comment l'entreprise prépare-t-elle l'avenir ?
- > Comment l'entreprise intègre-t-elle la dimension environnementale dans ses choix économiques ?
- > Dégage-t-elle les moyens pour financer sa stratégie ?
- > Avec quelles conséquences pour les salariés et leurs conditions de travail ?

OBTENIR LES INFORMATIONS

Le CSE s'appuie sur les informations transmises par l'employeur pour construire sa vision de la situation économique et financière. Avoir accès à des données pertinentes et adaptées à votre contexte est essentiel.



CADRE DE L'INFORMATION

- ▶ La loi fixe un socle minimal d'informations à remettre au CSE lors de sa mise en place puis périodiquement en vue des consultations.
- ▶ Ces informations sont mises à disposition par l'intermédiaire de la BDESE (*Base de données économiques, sociales et environnementales*).
- ▶ Ce cadre peut être négocié.



POURQUOI NÉGOCIER LE CADRE DE L'INFORMATION ?

- ▶ **Pour mieux comprendre les enjeux de l'entreprise.** Cela n'est possible qu'avec des données pertinentes et adaptées à votre situation.
- ▶ **Pour donner du poids à vos arguments** en les étayant lorsque vous voulez peser sur les orientations de votre direction.

RENDRE UN AVIS

Au terme de la consultation, le CSE rend son avis. Pour vous, c'est un moyen de laisser une trace de vos observations, de faire entendre votre voix et de porter des propositions.

QUE METTRE DANS UN AVIS ?

- > Une description de la situation telle que vous la comprenez. Vous posez ainsi un cadre pour la discussion.
- > Une description des carences et des points de vigilance que vous identifiez.
- > Des propositions concrètes lorsque vous l'estimez nécessaire.

Argumentez toujours, votre avis aura plus de poids !



QUELLES SUITES ?

- ▶ L'avis est remis à l'employeur lors de la réunion de consultation du CSE prévue à cet effet et annexé au PV.
- ▶ L'employeur y apporte une réponse motivée qui est elle aussi annexée au PV.
- ▶ Communiquez auprès des salariés pour qu'ils aient connaissance de votre travail !

VOS BESOINS, NOS SOLUTIONS

Vous allez émettre un avis lors de la consultation ? Vous vous demandez comment outiller les négociations à venir ? Plus simplement, vous voulez objectiver une situation ressentie par les salariés ?

NOS TRAVAUX S'ADAPTENT À VOS BESOINS

- ▶ Approche transversale à partir d'une problématique globale couvrant plusieurs thèmes.
- ▶ Approche thématique, selon les axes de mission définis avec vous.
- ▶ Approfondissement de thèmes en fonction du calendrier des négociations afin de les outiller, notamment les NAO.

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS

- ▶ Formulation de préconisations.
- ▶ Bilan de la mise en place d'accords.
- ▶ Aide à la rédaction d'avis.



SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Axes et enjeux

TENIR COMPTE DE LA CRISE DU COVID

LA PLACE DE L'ENTREPRISE DANS SON
ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

STRATÉGIE ET MOYENS

LES SALARIÉS FACE AUX OBJECTIFS
DE PERFORMANCE

RÉPARTITION DE LA RICHESSE

SPÉCIAL COVID : LES QUESTIONS À SE POSER

1 **DANS QUEL ÉTAT** L'ENTREPRISE A-T-ELLE ABORDÉ LA CRISE ?

OBJECTIF : interroger la solidité de l'entreprise au moment où la crise a commencé.

- ▶ Positionnement sur le marché, relations avec l'actionnaire, activité, endettement, résultats économiques.
- ▶ **Points de vigilance** : faible diversification, trésorerie tendue, déficits récurrents, etc.

2 COMMENT A-T-ELLE **RÉAGI** ?

OBJECTIF : identifier les mesures d'atténuation auxquelles l'entreprise a eu recours.

- ▶ Mobilisation des dispositifs de l'État (activité partielle, PGE, etc.) ou autres leviers (réduction de l'activité, report d'échéances...).
- ▶ **Points de vigilance** : déséquilibre dans l'effort demandé aux différentes parties prenantes, risque de défaillance.

3 QUELS IMPACTS DE LA CRISE SUR SES ÉQUILIBRES ?

OBJECTIF : mesurer la capacité de l'entreprise à s'adapter et à résister.

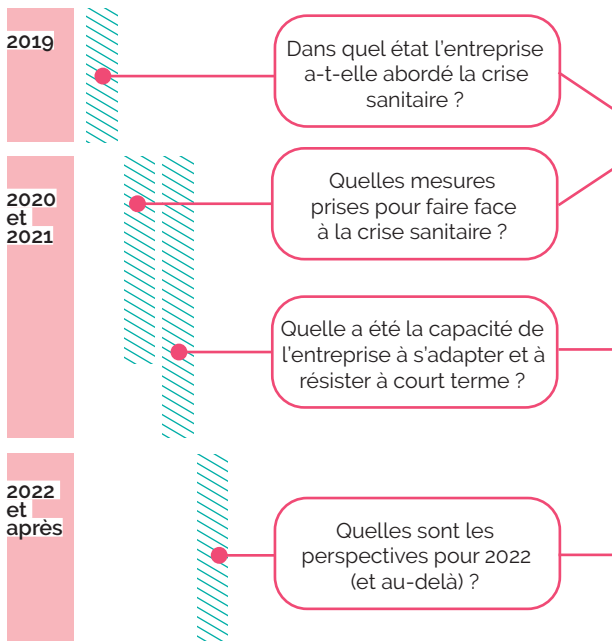
- ▶ Évolution de la trésorerie, de l'activité, du chiffre d'affaires et des résultats.
- ▶ Points de vigilance : risque de défaillance, pression sur la masse salariale, menace de mesures de réduction des effectifs.

4 QUELS IMPACTS À COURT ET MOYEN TERME ?

OBJECTIF : identifier ce que la crise remet en cause et ce que l'entreprise prévoit pour y faire face.

- ▶ Plans stratégique et d'investissement révisés, prévisions d'emploi et d'activité.
- ▶ Points de vigilance : difficultés de marché, sous-investissement, réduction de la force de travail.

ABORDER LES EFFETS DU COVID SUR LE LONG TERME AVEC LES CONSULTATIONS RÉCURRENTES



Chaque consultation porte sur des thèmes et des périodes différentes. En associant les trois, vous aurez un diagnostic complet.

À aborder si cela n'a pas été le cas lors de la consultation sur la situation économique et financière en 2021.

Quels ont été les impacts de la crise sur les équilibres économiques et financiers en 2020 et 2021 ?

Quel effort ou contribution des différentes parties prenantes ?

Les conséquences de la crise sanitaire se font-elles encore sentir ?

L'entreprise retrouve-t-elle sa trajectoire d'avant crise ?

Sa dynamique s'inscrit-elle dans de nouvelles perspectives (plus ou moins favorables) ?

Consultations

Situation économique et financière

Politique sociale

Pour interroger le passé, le présent et le court terme

Orientations stratégiques

Pour interroger les perspectives à moyen terme

L'ENTREPRISE DANS SON ENVIRONNEMENT



▶ Saisir le pouvoir économique de l'entreprise et son degré d'autonomie

Organisation juridique et économique, actionnariat, sources de financement, concurrence, marché

AVEC SYNDEX :

- > Identifiez comment l'entreprise s'insère dans son secteur d'activité, son territoire, son groupe et les contraintes qui en découlent.
- > Décryptez les règles qui organisent les flux économiques et financiers avec le groupe.
- > Évaluez les risques pour les salariés et les marges de manœuvre de l'entreprise.
- > Portez un regard critique sur le discours de la direction.

>> LE PLUS
CET AXE VOUS AIDERA À PRÉPARER
LA CONSULTATION SUR LES
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES !

EXEMPLE // L'AUTONOMIE RELATIVE DES FILIALES

▶ Le résultat d'une filiale ne reflète pas toujours sa performance économique

Une filiale s'inscrit dans une organisation économique qui définit sa place dans le groupe et ses relations avec sa mère et ses sœurs.

- > Chaque filiale a sa fonction, et leurs rapports sont codifiés dans des conventions. Ainsi, les prix de transfert fixent le coût auquel sont pratiqués les ventes et les achats de biens et services au sein du groupe.
- > Les relations avec la maison mère donnent lieu à des frais (de management, de siège, de mise à disposition de trésorerie, de propriété intellectuelle ou de marque, etc.), eux aussi objets de conventions. La maison mère prélève aussi des dividendes et peut aller jusqu'à décider quel doit être le résultat de la filiale.

Dans ces conditions, une filiale peut terminer une année avec un résultat faible, voire insuffisant, quand bien même sa performance économique est bonne.

STRATÉGIE ET MOYENS DE L'ENTREPRISE



▲ Vérifier que l'entreprise prépare l'avenir

Plan stratégique, politique d'investissement, gestion des emplois et des parcours professionnels, ressources financières

AVEC SYNDEX :

- > Obtenez de la visibilité sur la stratégie définie par les dirigeants de l'entreprise ou du groupe.
- > Confrontez la stratégie aux politiques d'investissement, commerciale et RH.
- > Évaluez les moyens financiers dont dispose l'entreprise.
- > Formulez des préconisations.

>> LE PLUS
CET AXE VOUS AIDERA À PRÉPARER LA
CONSULTATION SUR LES ORIENTATIONS
STRATÉGIQUES ET LA NÉGOCIATION
SUR LA GESTION DES EMPLOIS ET DES
PARCOURS PROFESSIONNELS !

EXEMPLE // INVESTISSEMENTS ET R&D



Une entrée vers l'emploi

Investissements et dépenses de recherche et développement alloués aux différents produits ou services permettent d'identifier les activités émergentes et celles dans lesquelles la direction n'envisage plus d'investir. De là, de nombreuses questions peuvent s'ouvrir. Par exemple :

- > où seront localisées les activités émergentes ?
- > qu'est-ce qui remplacera les activités en déclin ?
- > existe-t-il des risques de cession ou de fermeture d'établissements ?
- > une reconversion des salariés dont le métier évolue ou disparaît est-elle prévue ?

En fonction des réponses apportées par la direction, les élus peuvent identifier les zones de risque pour l'emploi. Ils savent ainsi où porter leurs efforts pour en limiter les effets sur les salariés.

LES SALARIÉS FACE AUX OBJECTIFS DE PERFORMANCE



Préserver le collectif de travail

Productivité, intérim, qualité, organisation du travail, intensification, flexibilité, polyvalence, santé et sécurité au travail

AVEC SYNDEX :

- > Comprenez les attentes envers l'entreprise (quel type de performance).
- > Évaluez comment le collectif est mis sous tension et pourquoi (difficultés économique ou recherche d'optimisation des résultats).
- > Identifiez les risques qui en découlent pour la santé et la sécurité des salariés.
- > Formulez des préconisations.

>> LE PLUS
CET AXE VOUS AIDERA À
PRÉPARER LA CONSULTATION
SUR LA POLITIQUE SOCIALE ET LA
NÉGOCIATION SUR LA QUALITÉ DE
VIE AU TRAVAIL !

EXEMPLE // PRODUCTIVITÉ ET INTENSIFICATION DU TRAVAIL

Analyse de la mise sous tension d'un collectif

Constante dans les entreprises, la recherche de gains de productivité consiste à faire plus avec le même effectif et dans le même temps. Pour les salariés, cela se traduit par une intensification du travail qui peut générer une hausse de l'absentéisme, des accidents du travail et des maladies professionnelles plus fréquentes.

Ainsi, dans les associations du secteur médico-social, les salariés absents ne sont pas toujours remplacés dans un contexte économique et financier fragile.

C'est alors l'occasion pour les élus d'alerter l'employeur sur la dégradation des conditions de travail, d'interroger l'organisation des tâches et de formuler des propositions.

Lorsque la situation devient une source de graves dangers pour les salariés, l'ouverture d'une enquête pour risque grave peut être une nécessité.

RÉPARTITION DE LA RICHESSE CRÉÉE



▶ **S'assurer que l'avenir et les salariés ne sont pas oubliés**

Dividendes, participation, intéressement, augmentations de salaire, pouvoir d'achat, investissements

AVEC SYNDEX :

- > Comprenez comment la valeur est répartie entre les fournisseurs et sous-traitants, l'État, les collectivités, le groupe, les actionnaires, les banques et les salariés.
- > Mesurez ce qui est laissé à l'entreprise pour son développement futur.
- > Identifiez si les salariés bénéficient de leurs efforts.
- > Formulez des pistes d'action et préconisations.

>> LE PLUS

CET AXE VOUS AIDERA À PRÉPARER LA CONSULTATION SUR LA POLITIQUE SOCIALE ET LA NÉGOCIATION RÉMUNÉRATION, TEMPS DE TRAVAIL ET PARTAGE DE LA VALEUR AJOUTÉE !

INTERPRÉTER LES DONNÉES

▶ L'effort des parties prenantes face à la crise a-t-il été équitable et un rééquilibrage est-il envisagé ?

La valeur créée par une entreprise est répartie entre différents acteurs : l'État, les actionnaires, les banques, les salariés. Dans le cadre de la crise, chacun a pu être mis à contribution pour en atténuer les effets :

- ▶ **État** : activité partielle, prêts garantis par l'État et reports de cotisations sociales et fiscales ;
- ▶ **Banque** : soutien financier via les PGE, autres soutiens à la trésorerie, report d'échéance, renégociation de dettes... ;
- ▶ **Salariés** : activité partielle, limitation des mesures de NAO, pression sur l'emploi et impact sur la participation et l'intéressement ;
- ▶ **Actionnaires/groupe** : renoncement aux dividendes, recapitalisation, solutions de trésorerie.

Comparer la contribution de chacun permet au CSE de voir si l'effort est équitablement réparti. Dans le cas contraire - surtout si l'entreprise « re-démarre » -, vous pourrez demander un rééquilibrage pour tenir compte de l'inflation !

QUEL CADRE POUR L'INTERVENTION DE L'EXPERT ?

Consultations obligatoires

Le recours à l'expert est prévu dans le cadre des consultations obligatoires du comité social et économique (L. 2312-17 et 2315-88).

La mission de l'expert sur la situation économique et financière est prise en charge à 100% par la direction.

> Attention !

Avec le CSE, le contenu et la périodicité des consultations obligatoires sont négociables !

Veillez à vérifier vos accords ou, si une négociation s'engage, à préserver vos prérogatives.

Outiller la négociation

Une bonne articulation du calendrier des consultations et des négociations permettra aux IRP d'apporter des éléments de réflexion utiles aux organisations syndicales. C'est particulièrement le cas pour la négociation sur les rémunérations, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée, que l'expertise sur la situation économique et financière alimente directement.

5 BONNES RAISONS DE FAIRE APPEL À SYNDEX

1
Le seul cabinet d'expertise
partout en France
et en Europe.

2
50 ans d'expérience dans
le dialogue social.

3
420 salariés engagés
à vos côtés dans la durée.

4
Des profils d'experts adaptés à vos besoins
(économistes, ergonomes, experts
comptables, psychologues du travail,
spécialistes de la transition écologique...)

5
Des solutions pour toutes vos situations :
expertises, accompagnement, formations.

CONTACTEZ-NOUS !

Syndex AQUITAINE

Bordeaux - Tél. : 05 56 89 82 59
contact-aqu@syndex.fr

Syndex AUVERGNE-LIMOUSIN

Clermont-Ferrand - Tél. : 04 73 98 53 24
contact-auv@syndex.fr

Syndex BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Besançon - Tél. : 03 81 47 71 80
contact-bfc@syndex.fr

Syndex BRETAGNE

Rennes - Tél. : 02 99 87 16 87
Quimper - Tél. : 02 98 53 35 93
contact-bzh@syndex.fr

Syndex CENTRE VAL DE LOIRE

Tél. : 06 17 62 53 76
contact-centre@syndex.fr

Syndex GRAND-EST

Villers-lès-Nancy
Tél. : 03 83 44 72 61
Strasbourg - Tél. : 03 88 79 20 10
contact-grandest@syndex.fr

Syndex HAUTS-DE-FRANCE

Lille - Tél. : 03 20 34 01 01
contact-hdf@syndex.fr

Syndex ÎLE-DE-FRANCE

Paris - Tél. : 01 44 79 13 00
contact@syndex.fr

Syndex NORMANDIE

Hérouville-Saint-Clair
Tél. : 02 14 99 50 50
contact-normandie@syndex.fr

Syndex OCCITANIE MÉDITERRANÉE

Montpellier - Tél. : 04 67 10 49 90
contact-lr@syndex.fr

Syndex OCCITANIE PYRÉNÉES

Toulouse - Tél. : 05 61 12 67 20
contact-mp@syndex.fr

Syndex PAYS-DE-LA-LOIRE POITOU-CHARENTES

Avrillé - Tél. : 02 41 68 91 70
Nantes - Tél. : 02 40 72 82 40
contact-pdl@syndex.fr

Syndex PROVENCE-ALPES CÔTE-D'AZUR

Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 93 73 53
contact-paca@syndex.fr

Syndex RHÔNE-ALPES

Villeurbanne
Tél. : 04 72 56 22 90
contact-ra@syndex.fr

SSCT

Tél. : 01 44 79 15 20
contact-ssct@syndex.fr

NOUVELLE-CALÉDONIE

Tél. : +33 6 70 88 64 30
contact-nc@syndex.fr

RÉUNION

Tél. : +33 6 64 22 92 32
contact.reunion@syndex.fr

ANTILLES

Tél. : +33 6 70 88 43 45
+33 6 63 07 05 97

EUROPE

contact-europe@syndex.fr



SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE,
EXPERT CSE ET SSCT,
HABILITÉ EN ORGANISATION DU TRAVAIL,
ENVIRONNEMENT DU TRAVAIL ET ÉGALITÉ
PROFESSIONNELLE
22, rue Pajol - CS 3001
75876 Paris cedex 18
Tél. 01 44 79 13 00
www.syndex.fr

